

## RÈGLEMENTS PATINOIRES - ANNEAU DE GLACE ET BÂTIMENT

Les heures d'ouverture des patinoires, de l'anneau de glace et du bâtiment sont :

Lundi au mercredi :	16 h 30 à 21 h
Jeudi et vendredi :	16 h 30 à 22 h
Samedi :	10 h à 22 h
Dimanche :	10 h à 20 h

Selon l'achalandage et la température, les heures pourraient varier.

- Le port du casque protecteur est fortement recommandé pour les enfants de 10 ans et moins ainsi que tous les patineurs débutants ou non expérimentés.
- L'équipement de protection est **OBLIGATOIRE** pour les sports à risque (casque protecteur homologué CSA, protège-cou, protecteur facial complet). Les épaulières, les protège-coudes, les gants et les jambières sont **fortement recommandés**.
- Le port d'équipements de protection pour les sports à risque s'applique pour les adeptes de hockey sur glace, hockey bottine, ringuette et ballon balai.
- Les patinoires entourées de bandes sont utilisées prioritairement pour la pratique de sports d'équipe.
- La pratique du hockey est interdite sur l'anneau de glace.
- Interdiction de se bousculer en tout temps.
- Interdiction de consommer des boissons alcoolisées.
- Interdiction de manger ou de boire sur la patinoire ou le sentier de glace.
- Interdiction de fumer et de vapoter.
- Interdiction d'apporter des animaux sur le site.
- Interdiction d'entrer sur la patinoire sans patins.

## SANCTION

La Ville se réserve le droit d'expulser toute personne qui ne respecterait pas les règlements en vigueur.

## AVIS

La pratique d'activités de patinage libre ou de hockey sur glace, sur ce site, est à vos risques. **La prudence et la sécurité sont de rigueur!**

En cas de mauvaise température, nous vous invitons à consulter la page Facebook de la Ville afin d'avoir l'information à jour.